

mois de l'année prochaine—ce qui entraînerait évidemment des élections—alors que le comité n'aurait pas terminé ses audiences, le régime de pension du Canada serait enterré et ce serait fort regrettable. Mais l'expérience passée du parti libéral, à Ottawa et dans diverses provinces, me porte à croire que la chose pourrait arriver. Ainsi, le parti libéral parviendra à rallier au régime de caisse de retraite les cotisants ou cotisants éventuels de la nation en échange de leurs votes et de leur appui, tout en calmant les craintes des sociétés d'assurance que le régime soit de fait mis en vigueur. Si ce que j'entrevois se réalise, ce sera une autre tache dans l'histoire du parti libéral, histoire remplie de chicane et de fourberies dans les affaires de ce genre. (*Exclamations*)

**M. Howard:** Mes honorables vis-à-vis peuvent pouffer, mais ils n'ont qu'à lire un peu de l'histoire de leur parti pour se rendre compte que c'est bien le cas.

**Une voix:** Et le parti CCF?

**M. Howard:** Nous entendons, à l'occasion, ces bélements de l'autre côté lorsqu'ils croient que leur honneur est piqué ou atteint, mais je me borne à citer des faits. Je ne m'attends pas beaucoup à l'heure actuelle que ce bill entre un jour dans les statuts du Canada, s'il est exact que le gouvernement fait tout son possible pour préparer des élections le printemps prochain; rien n'écartera mes soupçons à moins qu'on ne prenne des mesures pour garantir que ce comité déjà établi puisse continuer à siéger continuellement jusqu'à ce qu'il ait fini d'entendre des témoignages et soit en mesure de présenter un rapport à la présente session du Parlement. Cela obligerait le gouvernement à renoncer aux dispositions ordinaires tendant à la dissolution et à convoquer une autre session du Parlement. Il faudrait que la présente session continue, et même si nous ne la faisons continuer que pour le régime de pensions, ce serait une heureuse initiative. Cela signifierait que nous devrions continuer la présente session du Parlement, même si elle se continuera peut-être jusqu'au milieu de l'an prochain. Grâce à un accord—et il semble, de ce temps-ci, qu'on puisse en venir à une entente chaque fois que le leader de la Chambre le désire—on pourrait convenir d'utiliser l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, les lundis, mardis et mercredis, pour présenter les diverses motions de subsides, de sorte que nous pourrions examiner les crédits de la prochaine année financière, et ainsi de suite.

[M. Howard.]

On pourrait s'entendre quant à la présentation d'un discours du trône, si nous en avons vraiment besoin d'un, et quant aux autres procédures parlementaires qui suivent habituellement la convocation d'une nouvelle session.

A mon avis, la seule solution qui s'offre actuellement au gouvernement, c'est de tenter de faire durer la présente session du Parlement tant que le comité, chargé d'étudier le présent bill, ne nous aura pas présenté son rapport. Nous pouvons donc assurer du moins qu'une telle mesure ne moisira pas au *Feuilleton* à cause de la prorogation, et nous pouvons espérer que la dissolution n'aura pas lieu avant que nous ayons la loi dans les statuts. A moins que le gouvernement ne consente à prendre ce parti, nous sommes tout à fait justifiés, je pense, de l'accuser de n'être pas vraiment sincère dans la considération même de cette version affaiblie d'un régime de pensions. Monsieur l'Orateur, j'avais d'autres remarques à faire, mais mon collègue, l'honorable député de Témiscamingue (M. Peters) et d'autres représentants de mon parti les ont faites en substance: je ne perdrai donc pas le temps de la Chambre à les répéter.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. Marvin Gelber (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes observations sur le régime de pension du Canada, j'aimerais citer un extrait des Psaumes, maintes fois cité au cours des âges:

Ne me rejette pas au temps de la vieillesse;  
Quand mes forces s'en vont, ne m'abandonne pas!

Les pensions de vieillesse prévues par l'État socialiste traduisent non seulement notre conscience sociale mais reflètent la transformation de notre société qui, rurale qu'elle était, est devenue urbaine. La société patriarcale ne présentait aucun problème spécial, tant que la responsabilité morale envers les vieillards était reconnue. Les vieux et les jeunes vivaient ensemble et le respect des parents était la norme dans toute collectivité civilisée. D'autre part, la société actuelle doit prendre des dispositions de ce genre à cause, notamment, d'un individualisme accru. Nous ne pensons plus, comme nos ancêtres, en fonction de la famille. Les jeunes veulent être libres et les vieux ne veulent dépendre de personne. Dans la société patriarcale, comme dans la société rurale, une fois devenus vieux, les membres d'une famille y participaient de droit, et non pas par faveur due